MAIRIE D' ALLARMONT \$



Arrêté de circulation - Travaux de branchement Enedis n° 2023-022

Le Maire de la commune d'Allarmont,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et les suivants,

Considérant qu'il y a lieu de couper la circulation aux véhicules en raison des travaux de branchement Enedis 9 rue du Haut Regard,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

<u>Article 1er</u>: La circulation sera interdite rue du Haut Regard du lundi 20 novembre 2023 à 8h00, jusqu'au vendredi 24 novembre 2023 à 17h00.

Article 2 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'entreprise SAS SOTRECA.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmis à la gendarmerie de Raon l'Etape.

Fait à Allarmont, le 26/10/2023 Le Maire , P. SARRAZIN

